

Priorités du Canada en 1998

Le Mercosur constitue le deuxième marché le plus vaste du continent américain, après l'ALENA. À ce titre, il est un acteur important dans les démarches entourant la Zone de libre-échange des Amériques. Le Canada et les pays du Mercosur ont engagé depuis un certain temps des discussions bilatérales concernant la ZLEA et, dans le cadre de ce dialogue, ont commencé en 1997 à examiner divers moyens d'accroître les échanges commerciaux et les investissements bilatéraux. En octobre 1997, le Canada présentait au Mercosur une proposition pour une Entente de coopération en matière de commerce et d'investissement, proposition qui fut agréée à la fin de l'année. Nous prévoyons la signature de cette entente en 1998. Une fois cet accord signé, les deux parties pourront établir un cadre de travail qui leur permettra de collaborer aux programmes de travail de la ZLEA, de l'OMC et du Groupe de Cairns, de créer un conseil consultatif de représentants des milieux d'affaires, de favoriser un dialogue avec le secteur privé pour faciliter les échanges et les investissements dans les deux sens et d'en arriver à une analyse commune des obstacles aux échanges et aux investissements. L'accord devrait également faciliter la collaboration dans des dossiers tels que les procédures douanières, les procédures d'évaluation de conformité dans certains secteurs et l'élaboration d'ententes de coopération dans les domaines de la main-d'œuvre et de la protection de l'environnement.

Le Canada continuera d'encourager les pays du Mercosur à adhérer à l'Accord sur la technologie de l'information qui a été conclu au sein de l'OMC en mars 1997. Le Mercosur représente un vaste débouché pour les exportateurs canadiens de produits des technologies d'information.

Le tarif extérieur commun du Mercosur fait présentement l'objet d'un examen (auquel le Canada participe) au sein de l'OMC en vertu de l'article XXIV du GATT, qui porte sur les unions douanières et les zones de libre-échange. Cet examen vise à vérifier la conformité de l'union douanière du Mercosur avec tous les engagements pertinents découlant de l'adhésion à l'OMC. Il porte également sur certaines questions précises telles que la violation, par les pays du Mercosur, de certaines consolidations tarifaires qui se sont produites lorsque le TEC a été inauguré. Le processus d'examen prévoit une compensation dans certains cas, et le Canada explore cette possibilité avec le Mercosur.

Dans le cadre de cet examen, le Canada se penche également sur les effets que la hausse provisoire des tarifs de 3 points de pourcentage adoptée par les pays du Mercosur à la fin de 1997 aura pu avoir sur les exportations canadiennes.

ARGENTINE

Porc

Le 30 septembre 1997, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et son homologue argentin ont signé un projet pilote vétérinaire d'un an, permettant l'exportation de porc frais, réfrigéré et surgelé du Canada en Argentine, et l'exportation de viande bovine fraîche, réfrigérée et surgelée d'Argentine au Canada. Les exigences techniques des deux pays avaient auparavant empêché le commerce de ces produits. Le projet pilote ne porte que sur les mesures techniques. Les importations de viande bovine en provenance de l'Argentine sont assujetties au contingent tarifaire du Canada pour ce produit.

Malgré la signature de l'entente autorisant ce projet pilote, les importateurs argentins ont continué d'éprouver des difficultés à obtenir des autorités de leur pays des permis pour l'importation de porc canadien. L'ambassade du Canada et l'ACIA se sont adressées à plusieurs reprises aux responsables argentins pour rectifier la situation. Le problème semble avoir été résolu puisque les permis d'importation sont maintenant émis. L'ambassade canadienne offrira ses services aux importateurs argentins s'ils sont de nouveau aux prises avec des difficultés de ce genre. Comme le projet pilote ne doit durer qu'un an, l'ACIA entend reprendre les discussions avec les autorités argentines en vue d'une entente permanente.

Investissement

En janvier 1998, le Canada et l'Argentine ont engagé des discussions techniques en vue d'apporter des améliorations à l'accord de promotion et de protection des investissements qu'ils ont signé afin de rendre encore plus stables et plus transparents des liens d'investissement déjà favorables. Les investissements directs du Canada, dont on estime qu'ils atteindront 2 milliards de dollars US d'ici l'an 2000, restent le point fort des rapports commerciaux entre les deux pays. Le Canada est au troisième rang des investisseurs étrangers en Argentine et devrait rester au nombre des cinq premiers au moins jusqu'en l'an 2000. Ces investissements visent principalement les hydrocarbures, les mines et le secteur de l'énergie.